



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT DE TRANSPORTEUR DE CONTENEURS AU PORT DE DAKAR

1. Une demande de renouvellement adressée au Directeur Général du Port Autonome de Dakar, Président de la Commission Consultative Portuaire.
2. Un quitus délivré par les services compétents du Port Autonome de Dakar, prouvant que la société est en règle avec l'administration Portuaire.
3. Les certificats d'aptitude Techniques spéciaux au nom de la société délivrée par la Direction des transports routiers
4. Les certificats d'immatriculation et d'aptitude technique en cours de validité (carte grise)
5. Une attestation d'agrément des locaux à usage de garage délivrée par la Direction du Commerce Intérieur.
6. Une licence de transport de marchandises.
7. Un Quitus Fiscal délivré par la Direction Générale des Impôts et Domaines



Ces documents et engagements sont à fournir en Quinze (15) exemplaires de chaque dont les originaux

Les photocopies devront être certifiées conformes par une Autorité compétente